

N° 6251¹¹

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2010-2011

PROJET DE LOI

**visant l'accès aux qualifications scolaires et professionnelles
des élèves à besoins éducatifs particuliers et portant modification**

- a) de la loi modifiée du 14 mars 1973 portant création d'instituts et de services d'éducation différenciée;**
- b) de la loi modifiée du 25 juin 2004 portant organisation des lycées et lycées techniques**

* * *

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(15.7.2011)

Le Conseil d'Etat,

appelé par dépêche du Premier Ministre, Ministre d'Etat, du 13 juillet 2011 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI

**visant l'accès aux qualifications scolaires et professionnelles
des élèves à besoins éducatifs particuliers et portant modification**

- a) de la loi modifiée du 14 mars 1973 portant création d'instituts et de services d'éducation différenciée;**
- b) de la loi modifiée du 25 juin 2004 portant organisation des lycées et lycées techniques**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 12 juillet 2011 et dispensé du second vote constitutionnel;

Vu ledit projet de loi et les avis émis par le Conseil d'Etat en ses séances des 3 mai 2011 et 21 juin 2011;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 15 juillet 2011.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Le Président,
Georges SCHROEDER

